

Garanties Somfy

un gage de qualité

Somfy fait de la satisfaction de ses clients professionnels et des consommateurs l'un des piliers essentiels de sa stratégie. Au cœur de cet objectif, la qualité de nos produits et services permet d'améliorer en continu l'expérience que nous vous offrons.

Nouveauté 2024

La garantie pour les moteurs de portail est passée à **5 ans** !

CONDITIONS DE GARANTIE*

5

ANS
GARANTIE

Garantie 5 ans

Garantie standard harmonisée à 5 ans pour toutes les solutions de Marque Somfy (moteurs, accessoires, points de commande, automatismes, pilotage et solutions connectées) pour volets roulants, volets battants**, stores extérieurs/intérieurs, pergola, rideaux, sécurité (systèmes d'alarmes et caméras), boîtiers domotiques à la date de 1^{ère} activation (extensions de garantie disponibles selon offres de services en vigueur), portes de garage**, portails** et visiophones.

**Excepté les batteries pour volets battants et les batteries pour portails et portes de garage de Marque Somfy (garantie 3 ans).

7

ANS
GARANTIE

Garantie étendue à 7 ans

- Produits de Marque Somfy pour volets roulants pour les gammes S&SO RS 100
- Solutions de motorisation solaire composées d'un moteur, panneau solaire et batterie de Marque Somfy s'ils sont installés ensemble exclusivement.

3

ANS
GARANTIE

Garantie 3 ans

- Les batteries pour volets battants, portails et portes de garage de Marque Somfy.
- Les solutions d'alimentation solaire pour portail et portes de garage.

2

ANS
GARANTIE

Garantie 2 ans

- Toutes les pièces SAV
- La gamme Visidom®

* à date de fabrication non rétroactif (à partir de 2020)

Ces garanties sont accordées dans le cadre de nos conditions générales de garantie.

Elles ne concernent pas les accessoires et produits de marques de tiers.

Retrouvez ces conditions sur www.somfypro.fr (sur chaque fiche produit) ou auprès de votre service Actipro. Les consommables (piles, ampoules...) ne sont pas garantis.